



Bateau à Vapeur. partant de N<sup>o</sup> 3 fois par semaine, Sait le 1.11.21<sup>ème</sup>, nous venons de faire un faux usage, de dépêcher une lettre par cette voie, pour partir avec le Bateau du 11 du fait. Depuis nous nous sommes réfléchis, que peut-être les Emens des dépenses seraient aussi être faits par la même occasion, ce que nous serait plus agréable à l'avenir que de continuer les expéditions par des Bateaux particuliers, en ce que le départ sera mieux fixé & quel on en pourrait mieux calculer l'arrivée; Mais ne sachant d'abord si l'expédition par le Bateau à vapeur est aussi sûre, que celles par des Bateaux particuliers de Venise, puis ignorant à combien de temps est évalué le trajet du vapeur à notre destination Sait Bombay; de même combien en tout les frais du Males & de l'assurance, ce sont nous pour nous en informer & de nous donner des renseignements précis, et nous nous obligeons infiniment.

De reste, nous avons plusieurs personnes de vous salue avec la plus parfaite considération. Nous vous prions d'expédier l'enclosed lettre à Bombay par le premier bateau à vapeur & d'affranchir le port. Veuillez nous dire combien est le port d'une simple lettre de 1/2 à Bombay

Amsterdam 3<sup>ab</sup>  
4<sup>aug</sup> 5597

" A Samson Esqr  
London

Dear Sir!

We refer you to our last of the 21<sup>st</sup> Janus we render you our best thanks for the last package of letters the postage of which is £ 1.4.10. The enclosed being a letter for you is 3/6 makes the difference of 28/ I also rec<sup>d</sup> a letter from the Chief Hakim Akhi Akbar Khan Khan and sig<sup>d</sup> by the three other Lachmins of the Yezoyan hanovim in answer to the letter I sent them from London about Finance's interest in which letter there is money thanks to you for the trouble you had been at all to Mr. Richardson, they sent me a full power to decide, act and conclude for them a copy of what I will send you if required but as the business is settled I don't think it is necessary as it is already determined to pay the residents to the Elders at the Portuguese and as the Portuguese don't pay any money to Genes's authority, the only favor they request in the Holy Land is that this money may not be sent them through the usual channel of Constantinople but to allow them to draw on London every 4<sup>th</sup> or 5<sup>th</sup> month for their residents, the case is arrived at Constantinople and wait for the pid to take the same to the place of destination, I must inform you Gibraltar sent again 900 dollars and the Portuguese took the whole to themselves excluding the services from any contribution, Ready to oblige when the London money arrives

if the Portugues get the money first in hands the Germans unfortunately must abide  
 by any decision it is therefore necessary to apply to the <sup>Portugues</sup> that he should send  
 the rest of the money that still lyes in London for the unfortunate as soon as  
 possible in any way he pleases not thro me this money should be sent to you  
 when they have the money in their hands they can say to the Portugues  
 we give you your rights give us what belongs to us - particularly pray this  
 subject on account of the great misery that exist there as to rebuilding they  
 can not think of us yet as the Earthquake is still continued slightly and the  
 poor people live still in tents like arabs but out of Sebaste they found newly  
 without mention the person you was governor at in Sebaste Herod Judas is leaving  
 and natheed 4 in his family, now I must also inform you any of the Serukes  
 of Jerusalem have determined to send a message to London by receive our  
 Protection of the <sup>Portugues</sup> and from you in reference to the dejected persons in  
 the Italy land and in defence of me they say the <sup>Portugues</sup> and you will join  
 them against me, - this I advise you not to tell the <sup>Portugues</sup> until he has sent  
 the money away, and when this message named R. taly comes to London  
 you will know how to act if his man comes to London before this money is  
 sent it will be prudent not to send any to the poor people who are in want  
 of the impertance and sine a subject and when this message comes and finds no  
 entrance into your house and get a reprieve from the <sup>Portugues</sup> he will find his  
 mistake I forgot to say this <sup>Portugues</sup> comes to London to collect money for the  
 building of a Synagogue at Jerusalem which is not at all wanting at present  
 on the 1st of March <sup>Portugues</sup> is on a large scale and equal sufficient for  
 the population <sup>Portugues</sup> and the Menemur are went two towns they in ruins  
 and so many of our poor brethren in great distress on that account  
 that this man should go to Europe upon so flimsy a pretext without  
 the hands writing of <sup>Portugues</sup> and <sup>Portugues</sup> consequently your first  
 questions to him will be, have you authority from the two mentioned  
 persons, R. Ismael and R. Isaac he will answer no, and you will then have  
 nothing to do without you must do you have already given 10 towards  
 the <sup>Portugues</sup> when they also say prayers <sup>Portugues</sup> but the present pretext is for <sup>Portugues</sup>  
 and for the purchase of a third Synagogue, please to let me see your  
 opinion on that subject I am dear Sir etc

Messieurs Signatels fiers  
 a Paris

Amsterdam 6. Oct - 1831

Nous avons l'honneur de vous accuser par celle-ci que la Lettre de change tire  
 sur nous de Beyruth 20 Mars 1831 a l'ordre de Monsieur J. Attaras, 60/100 de que  
 endossé de celui-ci a votre ordre et remis par nous a Monsieur J. F. Huetard qui  
 est payé sur par nous a Monsieur Liotard au cours de 1/12. faisant la somme  
 de 3600 florins. Veuillez Monsieur S. V. P. au lieu de passer communié a  
 Monsieur J. Attaras. Le paiement de la dite Lettre de change afin qu'ils soit infir-  
 mes au paiement au lieu de l'échange comme il étoit au tems informé de notre  
 refus a l'acceptation nous vous prions Messieurs de ne pas retarder votre avis  
 et avons l'honneur de vous saluer cordialement -

Amsterdam S. M. 6 Aout 5597

Monsieur Jacques Alarad  
à Beyrouth

Nous avons l'honneur de vous informer par celle-ci que les dernières nouvelles de Monsieur le Rabbim Trabel nous ont déterminé à payer au jour de l'échéance aussi l'autre lettre de change de 2500 - trois pour le Sieur Sabit à votre ordre au 20 Mars 60 pour le vu. au reste nous vous prions que l'acquiescement de ces deux lettres de change ne vous engage à l'avenir d'attendre des lettres de change de nous sans votre autorisation spéciale la dessus - agréer l'assurance de notre parfaite estime

Messrs J. Fraissinet & Pons  
Marseille

Amsterdam 9 Aout 1837

En nous référant à notre lettre du 6 court contenant une expédition pour Beyrouth, nous avons l'honneur de vous en demander excuse sur les irrégularités de forme, en que le départ du Courrier nous a obligé à l'expédier dans la plus grande hâte. Depuis nous avons reçu votre honneur du 4 court et nous en sommes informés que le paquebot du gouvernement de votre place ne touche pas à Beyrouth; mais vous n'avez pas la complaisance de nous avertir de ce que vous avez fait de la lettre incluse dans la nôtre du 25 d. m. p. dont nous vous avions prié de joindre l'expédition. Nous jugeons qu'il serait le plus convenable, d'attendre le départ d'un bâtiment marchand, avec lequel vous auriez la bonté d'expédier nos deux lettres du 25 d. m. p. & du 6 court sous couvert & sous l'adresse de M. D. P. J. Alfarad à Beyrouth. Veuillez - bien, nous vous en prions Messieurs, excuser la peine que nous vous causons, une annonce de la part de notre gouvernement nous y a engagé, il y a déjà long-temps que nous nous ferons du paquebot de l'Almouth, mais comme le paquebot de votre place part trois fois par mois, ce nous aurait mieux convenu, et par conséquent nous avons pris la liberté de nous adresser à vous.

Vue que notre intention d'envoyer des groupes avec un paquebot ne peut pas se réaliser, nous vous engageons de vouloir bien nous informer, s'il se trouve maintenant dans V. port une autre bonne occasion d'expédition convenable, qui mette voile sans peu de temps, mais que nous puissions y compter avec sûreté, ayant l'intention de faire de neuch un envoi. Nous vous prions donc de nous faire parvenir V. réponse obligeante le plutôt possible. Nous désirons de même faire une expédition de matière de vaccine

pour Beyruth, car l'autre a perdu sa force par la longueur du  
temps, nous Vous prions donc de nous faire savoir en combien de jours  
la diligence court de ici jusqu'à Beyruth, Vous pourrez savoir cela  
facilement de notre dernière expédition, & nous désirons être fars que  
notre envoi arrive avant la mise à voile du bâtiment.

Nous répétons notre prière de vouloir bien excuser la peine que nous  
vous causons & nous avons l'honneur de vous  
rester, etc.

P.S. Si vous avez un Correspondant à Malte qui voudrait s'en charger  
vous prierez de lui adresser les deux lettres susmentionnées, mais  
pas sous un Couvert comme nous l'avons dit plus haut, mais  
seulement, de les approuver jusqu'à Malte & de le prier  
d'avoir l'expédition faite à cœur.

Et nous, J. v. p., dans V. chère réponse le Cours des Souverains anglais  
pour acheter.

Richardson Esq<sup>r</sup>  
London

Amst. 30 Aug. 1837

Sir!

As this it would have been proper to make my obeisance to You in  
writing for the handsome reception of met at Your hands, and Your  
kind interference with Mr. & Miss Franco in favor of the college  
called Ysaac Ananiam in Jerusalem, but I was reluctant to bur-  
den Your valuable time and contented myself in forwarding  
my acknowledgments thro Mr. A. Samson

Now indeed I must beg to ask your attention a few minutes, having  
received a letter from the Elders and the other Administrators  
of the above College, wherein I am requested to the task in thank-  
ing You in the name of the College in having interested Yourself  
in their favor with Mr. F., which task I am happy to consummate.

I also received a power from the above college, to liquidate and dis-  
charge 100. 10. 10. if it be required in the business of Franco, if this  
document is necessary, You can order the same, and we will trans-  
lated it by a sworn translator and legalised and send it to you.

According to our information thro Mr. A. Samson the sum of £625  
will be placed in the funds in the name of the Elders of the Portu-  
guese Congreg<sup>n</sup> there, but being empowered with procuracy, I hope to receive  
an official letter from the Gentlemen Executors as to the amount found  
and in which stock, and the names of the parties the money  
is funded in. And I beg You Sir! as having so far commended and  
succeeded in this charitable business, that You particularly make it  
absolute, that the said money from which an half yearly Dividend

is received, is only for the use of the above college, and that the Head of the College and two Administrators and their successors be allowed to draw half yearly on the Elders of the Portuguese Congregation in London for the amount of the aforesaid half yearly Dividend and that such be paid on bearer, because if the money is send in the usual way of the aforesaid Gentlemen Elders, the College have a loss in the amount and in the time, and as the College have, alas! lost from the principal of £2800 and interest since 1802, it might now be well settled, that the bill of the Head and two Adm. of the College should be paid immediately when the Dividends are received at the Bank.

The favor of an answer will greatly oblige  
 I am &c. &c.

Monsieur M. Penaton

Amst. le 11<sup>me</sup> Août 1837.

Monsieur

J'ai devant moi votre lettre datée du 10<sup>me</sup> Juin (date qui doit contenir une erreur, la marque de la poste indiquant le 20<sup>me</sup> Juin) et que par conséquent la lettre n'a pu être écrite le 10<sup>me</sup> Juin car le 20<sup>me</sup> Juin fut le 11<sup>me</sup> de Sivan. J'en ai vu avec plaisir que vous ne faites pas de Commerce avec de Setam, mais je dois cependant vous dire que Monsieur Levi, qui était chez moi pour vos affaires et, auquel en raisonnant j'en ai adressé la question, m'en donna une réponse affirmative à cet égard. J'en apprend de même que vous m'avez expédié 3 barriques de vin, dont je vous accuse par la présente la bonne réception mais ne les ayant pas encore ouvert je ne puis encore vous dire sur le sujet du vin, mais j'espère qu'il fasse honneur aux espérations provoquées par votre lettre. A l'égard de la terre Sainte je vous prie de m'écrire ci-contre, mais je vous supplie, afin qu'il reste entre nous et à cause de V<sup>ostre</sup> Conseil obligeant que je ne voudrais pas blesser à cet égard au Rabbi nonobstant être avant de le connaître plus spécialement au moins autant que cela puisse se faire pour des renseignements, en attendant ne soyez pas inexact.

Je vous salue avec amitié &c. &c.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22  
Monsieur M. Fenatier

Amst. le 6<sup>to</sup> 1837  
11 août

a Bordeaux

Il y a déjà long-temps que j'ai eu l'honneur de vous adresser quelques lettres en  
langue française au sujet du Temple de Terre, qui hélas! a eu lieu à  
Lapheth & Tebaria le 17<sup>to</sup> dernier, encore le 6<sup>to</sup> Tamuz a.c. je vous  
en ai envoyé 10 copies sans cependant avoir appris quel en a été le résultat.

Cependant comme je le fais de V. Lett. & des bonnes dispositions de  
les Membres de V. Commune, qui se font montrés si charitables à l'occa-  
sion de la demande d'une offrande extraordinaire à cause du pil-  
lage en 3594, je ne fais pas comment m'expliquer V. silence sur  
ce point. Partout les malheureux excitent le plus grand intérêt  
qui se manifeste par des invitations & des dons charitables.

Du cas que Monsieur V. Grand-Rabbin nouvellement élu, dont je  
n'ai pas l'avantage de connaître le nom, & qui fait déjà arrivé  
& installé, je vous prie de lui communiquer la Circulaire de  
M<sup>r</sup> le Gr. Rabbin de Strasbourg, afin qu'aussi vous sachiez combien  
que celui-ci s'est intéressé des malheureux après la récep-  
tion de V. Epître en Hebreu & nous avons été convaincu de nous  
contenter une pareille disposition dans M<sup>r</sup> V. Gr. Rabbin.

Je vous prie encore de renouveler à M<sup>r</sup> Gradis le ser-  
venir au legs de leur parent le diff<sup>to</sup> M<sup>r</sup> Gradis, le remboursement  
qui vous avait été fait le dernier été, a été liquidé le 7 juillet  
passé, priez donc ces Messieurs de le payer immédiatement  
trois ans d'avance & d'insérer leur nom dans mon nom, que s'il est leur  
bien à fabriquer la volonté au début, que les Rabbins de Jérusalem  
reçoivent le Legs, ils feraient beaucoup mieux de le leur  
faire parvenir par notre entremise, que de le payer à un Salid  
pour qu'il n'en fait pas retenu 1/3<sup>to</sup> de provision & que le  
Trait parvienne réellement aux Rabbins. J'ai déjà envoyé  
sous la date du 6<sup>to</sup> Tamuz un Epître à M<sup>r</sup> Gradis & je leur ai  
envoyé sur l'adresse un Souvenir au Legs, mais je ne leur ai  
pas adressé une lettre expresse à cet égard, occupé comme je le  
suis des autres affaires pressantes de la Terre Sainte & que  
ces Messieurs voudront bien excuser. C'est pour cela aussi  
que je suis si court dans celle-ci, mais j'espère que cela suffi-  
sira pour que vous me fassiez bientôt parvenir une réponse.

Bien portez-vous bien & soyez heureux, & réussissez dans toutes vos  
entreprises selon les souhaits de V. Frère

M<sup>r</sup> N. P. Schomgum

Amsh 13 Aout 1837.

Colmar

En réponse de V<sup>o</sup> Honore du 1<sup>er</sup> Aout dernier j'ai l'honneur de vous in-  
former que je n'ai pas manqué de faire demander par un employé  
dont le nom sera servi au besoin  
à l'officier de l'Etat civil de cette ville un Certificat régulier, que  
l'acte de mariage entre Honn<sup>te</sup> de Truchppe & le nom  
Gondlach n'y existe pas, mais je suis fâché que ces démarches  
ont été parfaitement inutiles, vu que l'Etat Civil donne  
bien des Certificats affirmatifs mais pas de Certificats négatifs.

Pour cependant vous procurer une sorte de Certificat de la  
non-existence de cet acte, je vous conseille de vous adresser par écrit  
à l'officier de l'Etat Civil de cette ville et de lui demander un Certifi-  
cat dans cette affaire, en le priant de faire la révision pour  
plusieurs années en avant et en arrière. Il se pourrait  
qu'alors on vous répondrait d'office que cet acte n'existe pas.  
Je me chargerai bien volontiers de la délivrance de cette  
lettre. Mais si vous pourriez occasionner que cette démarche  
soit faite par l'Autorité de V<sup>o</sup>, je suis d'avis que vous puis-  
siez attendre une réponse avec plus de sûreté, que par votre  
demande comme particulier.

Quant à la reconnaissance due à la personne que j'ai  
chargé de cette affaire, je la lui payerai après que le tout  
sera mis à fin.

Dans tout cas disposez de moi, il me serait agréable  
de pouvoir vous être utile.

P.S. J'espère que le versement <sup>pour la suite</sup> que vous me promettez dans V<sup>o</sup> de la commission  
se fera sans peine de la part de vous.

Amsh 14 Aout 1837.

Mons<sup>r</sup> Pietro Laurella Vice-Consul de S. M. des Pays-Bas etc.

à Beyrouth

Nous avons l'honneur de nous référer à la note du  
2 Aout dernier transmise par le Capitaine Robert  
François avec un transport de 800 Sauvonnais anglais.  
Quoique, selon le Connoissement ils n'ont été embarqués  
que le 3 Juin, nous sommes persuadés, que ils vous  
seront déjà long-temps parvenus <sup>ainsi espérons</sup> que vous ayez mis  
à exécution nos ordres en vous faisant délivrer les quit-  
tances prescrites de ceux que nous y avons autorisés à la  
perception de ces fonds.

Votre honore du 27 Mars dernier nous avise la bonne recette par



109.  
La Bonne Sophie de M<sup>e</sup> envoi précédent de 655 Souverains anglais, et qu'ils  
ont déjà été distribués pour la plus grande partie, qu'après la distribution pas-  
sée de toute cette somme et dès que vous en aurez en possession de toutes  
les quittances, vous adresserez ces dernières à M<sup>e</sup> le Consul Général de Tricote  
à Alep, de même comme vous lui avez aussi adressé les quittances des 200 £.  
Depuis 4 ou 5 ans nous avons diuement reçues <sup>les dernières</sup> <sup>mais</sup> les quittances des 655 Souv<sup>rs</sup> angl. ne  
nous sont parvenues que le 10 d.o. et nous sommes bien étonnés de remarquer  
que 131 Souv. sous N<sup>o</sup> 1 n'ont pas été délivrés aux Cheux que nous avons  
expressément indiqués & qu'il y figure une signature, que nous n'avons nul-  
lement autorisée à la perception. Veuillez vous convaincre, Monsieur,  
que nous avons autorisé à la perception de ce montant Messrs les  
Rabbins Jonah Mosé Nabom, Abraham Gaghim, Joseph Israël Habari,  
Benjamin Mordachai Nabom et Joseph Jomtot Raphael Mejuchas à  
Jerusalem, mais aucun de ces quatre derniers noms ne se trouve sur  
la quittance, mais bien celui de Jehouda de Raphael Nabom, et vous  
jugerez juste, que nous ne pouvons pas du tout nous contenter de cela.  
N<sup>o</sup> 5 de même n'a pas été payé conforme à l'ordre, mais nous avons lieu  
d'espérer que cette affaire s'arrange; nous attendons des nouvelles à cet égard.

mais la première délivrance a entièrement manqué son but, et c'est  
à grand tort que ce paiement ait été fait à d'autres individus, qu'à  
ceux que nous avons indiqués. Pour vous faciliter ces opérations et  
pour que les pauvres parviennent plus ~~et~~ <sup>plus</sup> tôt possible en posses-  
sion de ce qui leur est destiné, nous avons fait innécessaire d'adresser les  
quittances avant le paiement à Alep, et la déclaration de M<sup>e</sup> B. J. Al.  
phandari à Beyrouth, qui doit <sup>constater</sup> <sup>personnes</sup> devant vous que les pres-  
criptions sont réellement celles des Rabbins que nous avons désignés,  
nous suffit, mais impossiblement aura-t-il pu vous faire croire que 2  
signatures en soient 5. Vous reconnaîtrez vous-même que nous sommes  
obligés de persister sur la réparation de ces erreurs. Nous prions  
de faire écrire à M<sup>e</sup> le Rabbin Jonah Mosé Nabom qu'il doit  
procurer une quittance signée par les autres quatre rabbins ou  
qu'il doit restituer les 131 Souverains. Nous renverrons les quit-  
tances irrégulières à M<sup>e</sup> le Consul-G<sup>e</sup> de Tricote à Alep, qui  
vous les transmettra.

Maintenant nous sommes très inquiets, en effet, que N<sup>o</sup> 1  
de transport sus-mentionné de 300 Souverains ne soit pas par-  
venu aux 3 Rabbins Indiqués, dont les noms sont: Jonah Mosé Na-  
<sup>Abraham</sup> <sup>Don</sup> Haim Gaghim et Joseph Israël Habari. Ayant appris que le  
troisième est absent, nous avons autorisé le 2<sup>e</sup> de lui choisir un rem-  
placant pour la cosignature, mais dans tout cas ce document  
doit <sup>avoir</sup> être signé. Si le paiement s'était fait sans que celui-ci  
ait signé, veuillez nous permettre, Monsieur, de vous dire, que c'est  
le refus à vous à réparer la faute et à faire de suite écrire à Je-  
rusalem de vous envoyer une quittance cosignée par <sup>A. Abraham</sup> Haim Gaghim et celui  
qu'il a choisi en remplacement du 3<sup>e</sup> (mais pas Jehouda de Raphael Nabom)

70  
si non de Vous faire restituer de suite les 134 Souverains, que Vous pouvez  
alors Delivrer contre une quittance signée par R. Abraham Haim  
Gaghira et deux autres Rabbins de son choix. Enfin, dans aucun cas  
nous pouvons nous contenter de l'Etat actuel des choses et Vous  
nous pardonner de Déclarer que cela reste pour Votre Compte.  
Nous disons en haut, que la première quittance doit être <sup>laquie</sup> par les 4 rab-  
bins, mais vu l'absence du Rabbini Joseph Zoraël Halevi, le Rabbini  
Abrah. Haim Gaghira pourra lui nommer un remplaçant dans le  
cas qu'il ne soit pas encore retourné.

Nous vous prions, Messieurs, de ne pas confondre le cas  
présent avec d'autres où Vous auriez pu (si ceux que nous avions  
designés, étaient <sup>ou absents</sup> morts, le cas présent est tout différent, les indiens  
Rabbins en question étant tous vivants et présents, à l'accep-  
tion du Rabbini Joseph Zoraël Halevi, et la quittance en  
question doit donc nécessairement porter leurs cosignatures.  
Nous avons l'honneur, Messieurs, de Vous offrir nos res-  
pects très-pressés

Messieurs

Tekouim & Amarcalin

votre etc etc

" A Mess<sup>rs</sup> le Chevalier Moïse de Pisciotta Amst. le 16 août 1837.  
Consul. Général de S. M. le Roi des Pays-Bas etc. יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי  
à Aleppo.

Nous avons l'honneur, M<sup>rs</sup> le Consul, de Vous accuser la récep-  
tion de vos honoraires du 1<sup>er</sup>, 31 Mars, 1<sup>er</sup> Mai & 15 Juin. Nous Vous re-  
mercions des nouvelles que Vous avez bien voulu nous donner  
sur les événements fâcheux qui ont eu lieu dans la Terre Sainte  
le 24 Tsebeth dernier, les détails nous en étaient déjà parvenus  
d'autre part et nous Vous sommes très-obligés pour votre attention.  
M<sup>rs</sup> le Rabbini Zoraël et nous en transmet la quittance, nous avons  
donné décharge & Compte de cette somme. Vous exprimez dans l'ho-  
noraire du 1<sup>er</sup> Mars votre étonnement de notre langage. Notre con-  
treordre de payer ce montant n'était provoqué que par des cir-  
constances faites à la folie des édifices en question, mais les  
documents que le Rabbini Zoraël Vous avait présentés auraient  
rendu suffisant notre premier ordre pour Vous autoriser au paye-  
ment; Vous nous en auriez sauvé les grands frais & désagréments  
occasionnés par ce retard. Si même <sup>avant le paiement</sup> ~~qu'ils avaient~~ des édifices ils avaient

de' endommagés par le Tremblement de Terre, ces dommages auraient  
été à notre charge, mais heureusement nous avons des nouvelles qu'ils  
n'ont pas souffert pendant cette Catastrophe. L'affaire étant maintenant  
en ordre & terminée, veuillez excuser que nous ne nous étendons plus  
largement à cet égard.

Ces édifices étant maintenant <sup>acquis</sup> achetés, nous désirons en faire occasionner  
l'Inscription à la Chancellerie du Consulat des Pays-Bas comme  
propriété <sup>de l'Etat</sup> de S. M. Néerlandaise, pour qu'ils soient placés à jamais sous  
la protection <sup>notre</sup> de Gouvernement, & nous voudrions faire arranger de  
manière que lesdits édifices ne puissent pas être hypothéqués ou vendus  
sans notre consentement préalable et qu'acte en soit porté à la  
connaissance publique. Veuillez nous informer, quels documents y  
sont nécessaires.

Nous vous remercions de l'obligeante expédition des trois lettres  
que nous vous avons transmises pour Jerusalem, veuillez nous  
en faire part de vos frais de poste ainsi que de vos dépenses anté-  
rieures en décomptant les \$20 que <sup>vous</sup> vous avez antérieurement remis.  
Comme nous jouissons de la prérogative de pouvoir faire expé-  
dier des lettres pour nous sous les Converts de l'Ambassade des  
Pays-Bas à Constantinople sans frais de poste, nous vous prions  
de nous faire toujours parvenir vos nouvelles pour cette voie & pas  
par celle de la poste aux lettres, car les lettres pressantes nous  
nous vous prions dans tout cas d'accélérer le départ de <sup>vos</sup> lettres pour  
Constantinople autant que possible.

Nous avons pris note de <sup>la</sup> permission obligeante de pouvoir  
vous écrire dans l'idiome hébreu, en attendant nous nous  
servirons pour <sup>la</sup> correspondance avec vous de la Langue  
française, & qui vous conviendra autant, à ce que nous espérons.

Nous vous accusons encore la réception des quittances par la  
distribution des 655 Souverains anglo effectuée par M. Lau-  
rella à Beyrouth, incluses dans <sup>la</sup> bonoie du 15 Juin der-  
nier. Nous sommes bien étonnés de remarquer que 12 Sou-  
verains ne s'ont pas été délégués aux Chefs que nous avions  
<sup>expressément</sup> désignés & qu'il y figure une signature que nous n'avons nulle-  
ment autorisée à la percep-  
tion de ce montant. Nous avons autorisé à la per-  
ception des rabbins Jonathan Mosé Nabon,  
Abraham Haïm Gaghin, Joseph, Israël Halévi, Benjamin Mor-  
dashai Nabon, Joseph Pomitof, Raphael Mejnhas de Jerusa-  
lem, mais aucun de ces quatre derniers noms ne se trouve sur  
la quittance, mais bien celui de Jehouda & Raphael Nabon

Vous trouverez juste, que nous ne pouvons pas de tout nous contenter de cela. N° 5 de même n'a pas été payé conforme à l'ordre, mais nous avons lieu à espérer que cette affaire s'arrange; nous attendons des nouvelles à cet égard.

mais la première livraison a entièrement manqué son bût & c'est à grand tort que ce paiement ait été fait à d'autres individus qu'à ceux que nous avons indiqués. Pour faciliter le paiement à Mr Laurella & pour que les pauvres parviennent le plus tôt possible en possession de ce qui leur est destiné, nous avons fait inutilement de vous adresser les quittances, avant le paiement, et la déclaration de Mr R. F. Alphonandari à Beyrouth, qui doit constater devant Mr le Vice-Consul Laurella, que les signatures sont réellement celles des personnes que nous avons désignées, nous suffit, mais impossiblement Monsieur Alphonandari lui aura pu faire croire que 2 signatures en faisoient 5. Nous avons, par conséquent, écrit à Monsieur Laurella que nous ne nous persistons dans la réparation de ces erreurs de sa part & l'avons invité à écrire de suite à Mr le Rabbien Joseph Mosé Naïbom qu'il doit procurer une quittance cosignée par les autres quatre Rabbins (à l'exception du Rabbien Joseph Isaac Halévi, dont nous avons appris l'absence & auquel nous avons autorisé le Rabbien Abraham Haim Gaghin de nommer un remplaçant pour la cosignature) ou qui il doit restituer les 134 Souverains.

Nous vous renvoyons ci-joint, Monsieur le Consul - G<sup>e</sup>, la quittance irrégulière en question avec la prière de nous faire parvenir la quittance rectifiée dès que vous la aurez en possession.

Nous profitons de cette occasion, Monsieur le Consul - G<sup>e</sup>, pour vous réitérer l'assurance de notre plus parfaite considération et pour vous offrir nos compliments les plus empressés  
Schidim & Amarcalim

---

"Jürgen Hoffmann, des Königl. Hofrats Kanzler in Mesnel  
Amsterdam d. 16. August 1837.  
Auf Befehl eines Herrn Geheimrathes höchstl. allergnädigst."





as notorious as possible, we take the liberty of inclosing herewith 38. 115.  
pistols in the german language, wishing that they may be usefull to  
our unhappy brethren with those of your members, who are of german origin.

We profit of this occasion, most honoured gentlemen, to repeat to you, ~~that~~  
we have taken the most corresponding dispositions to render unacceptable the dis-  
patch of <sup>benevolent</sup> messengers for the purpose of collecting contributions for the holy land,  
and to save the public from the abuses it has often been subject to. All gifts  
for the holy Land are rec<sup>d</sup> by us or our respective Gabba'im and transmitted  
in a secure and speedy way to their destination.

The advantages of these dispositions are so striking and have been  
so clearly exposted in our former Circulars, that we judge superfluous  
to utter this subject any more.

It is now the intention of the german Congregation of Jerusalem in  
the holy Land to build a new Synagogue, and - in spite to existing conventions  
they have, as we are informed, dispatched such a messenger called <sup>עיר</sup>,  
to collect gifts for this purpose. This Congregation possessing already a Synagogue,  
the construction of a new one is of no urgency at all, and the moment of  
an enterprise of this kind is undoubtedly ill choiced in a period, when  
the land is still running out of fresh, open wounds, when bitter sufferings and  
extreme misery cry for assistance with the penetrating accents of despair,  
when other Congregations of the holy Land are surrounded with mourning,  
distress and most horrible want; when their Synagogues and houses are reduc-  
ed to ruins and when they are sinking beyond the heavy weight of debts,  
partly contracted for the purpose of executing the sad duty to bring to earth  
the rests of those of their unhappy members, killed in the tremendous catas-  
trophes, before they were in pray to putrefication and wild animals.

It is here, dear brethren, where your compassion is requested with  
the most urgency, your benevolent gifts are to contribute to dry the tears  
of many of our weeping coreligionists!

These reasons as well as the intention to put an end to the abuse  
of such collecting messengers, determinate us to request you, most honour'd gentlemen,  
not to admit at no events the aforesaid messenger and by no means to deliver to him  
contributions for the holy Land; we take the liberty of recommending to you the same  
way of acting against all the following messengers whatever may be the pre-  
text under which they may present themselves to you. Only the conviction of the  
non-admittance of their messengers will engage the different Congregations of  
the holy Land not to dispatch any more.

But what your benevolent sympathy may prompt you to bestow to the  
suffering brethren in the holy Land, be so kind as to send to us. we shall re-  
ceive it with our best thanks and employ it to the more pressing duty, to clothe  
the naked, to cure the sick, to refresh the hungry, to dry the tears of the mourning,  
in short to help want and misery of all kind. We confidently sustain the agreeable  
expectation to receive rich supports from you for our unhappy Brethren.

Thou thankful prayers for your sake will arise from the hearts of  
the pious released to the throne of the Eternal and the blessings of the Almighty  
will protect you and your enterprises.

We have the honour, most hon'd gentlemen, to salute you most cordially.







nous encourage à vous adresser une demande, que nous vous prions avec instance de vouloir bien accorder.

Pour dédommager les Communes <sup>de la Terre</sup> Saintes des pertes faites par la Cession des inscriptions engagements contractés avec nos messagers <sup>p.n.18</sup> nous avons ouvert en 5584 une souscription pour des Contributions annuelles pour les pauvres de la Terre Sainte, où la bienfaisance trouve l'occasion à leur confaçon d'autres dons que les contributions ordinaires. Nous prenons la liberté de vous envoyer au jourd'hui une telle liste sous-bande en vous invitant de vouloir bien les soumettre aux Communes sous votre direction & nous en communiquer le résultat.

Nous avons déjà l'honneur, d'exposer à plusieurs reprises dans nos Circulaires que nous avons adopté les méthodes les plus efficaces pour mettre une fin à l'abus des collectes pour la Terre Sainte par des messagers (p.n.18) Nous ve-nons d'être informés, que - contraire aux conventions existantes - une partie de l'Admin<sup>on</sup> de la Congrégation de la Commune allemande des Perusim à Jérusalem, a expédié un tel messager pour collecter des dons pour la Construction d'une synagogue que ladite Commune se propose à effectuer. Mais ladite Commune possédant déjà une synagogue, la construction d'une nouvelle n'est d'aucune urgence & le moment d'une telle entreprise est certainement mal choisi dans une période où d'autres Communes de la Terre Sainte sont plongées dans la plus affreuse misère & où il faut secourir tant de malades plus pressants.

Ce n'est qu'en insistant aux Communes de la Terre Sainte la Conviction de la non-admission de leurs messagers, que ces abus peuvent être définitivement abolis et c'est dans cette intention que nous vous prions de ne pas vouloir admettre, ni le messager en question ni aucun autre messager, quel que soit le prétexte sous lequel ils se présenteraient & de ne pas leur délivrer aucunes contributions pour la Terre Sainte.

Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance de notre Considération toute particulière

Mr. Pietro Laurella Vice Consul de S. M. le Roi <sup>à</sup> Smyrne le 20 Aug. 1857  
des Pays-Bas à Beyrouth

Les vus confirmés, tout le contenu de notre lettre ci-dessus, qui a

119  
33  
Celle destinée à vous être envoyée par le vapeur anglais du 1<sup>er</sup> septembre  
et par vous en avons déjà expédié le Duplicat par l'ambassade à Constantinople,  
laquelle, à ce que nous espérons, vous ~~sera~~ <sup>sera</sup> parvenue. Désirant  
pouvoir calculer à peu près la perte de temps par cette dernière voie, nous  
vous prions de vouloir bien nous avertir de la date de la réception l'arri-  
vée de la Copie en question et si elle vous a été transmise directement  
<sup>de Constantinople</sup> par la voie d'Alex.

Maintenant nous avons à vous accuser la réception de l'honneur  
du 23 juillet par laquelle nous nous informons de la bonne arrivée  
de la note du 2 Mai et des 800 Souverains angl par le brick le  
Boave, Capt Robert Français. Nous ~~formons~~ <sup>deplorons extrêmement</sup> ~~façhe~~ que le Cholera mor-  
bus (recommencé ses ravages chez vous et vous ait empêché à effectuer  
la distribution au départ du vapeur, mais nous espérons à recevoir  
bientôt des nouvelles plus favorables à cet égard.

Nous devons nous appeser vigoureusement aux demandes insolentes  
de Mr J. Altaras; nous sommes d'avis, qu'il n'a pas de prétentions  
du tout à faire, car quoiqu'il <sup>nous avons refusé l'acceptation de</sup> la lettre de change du Rabbis Israël,  
nous en avons néanmoins fait honneur à l'échéance et nous sommes  
en possession de la première et seconde payées. Nous vous prions  
donc de repousser énergiquement sa demande de 22 p. C. ainsi que  
toute autre ~~indemnité~~ <sup>indemnité</sup> d'intérêts et, au cas qu'il en avait déjà  
reçu quelque chose du Chacham, d'occasionner la restitution.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Consul, de vous ~~réitérer~~ <sup>réitérer</sup>  
la prière de notre dernière lettre (à ne payer qu'aux individus  
désignés dans nos lettres, et nous vous recommandons particulière-  
ment à foigner que nous recevions une quittance sur les 13A Sous.  
~~de Mr J. Altaras de 655 Sous~~, cosignée par le Rabbis Abraham  
Haim Gaghin; car nous ne pouvons reconnaître le paiement qu'à cette  
condition.

Quant à la lettre de change du Chacham Israël nous sommes bien  
étonnés que Mr J. Altaras fasse déjà des perquisitions contre lui,  
car, à ce que nous écrit ledit Chacham, il était convenu entre eux  
qu'il ne pouvait faire de prétentions qu'au mois de Novembre.  
Ainsi que nous avons refusé l'acceptation de la lettre de change de  
500, nous en avons néanmoins fait honneur à l'échéance et nous  
nous trouvons en possession des première & seconde payées, ainsi que  
<sup>vous avons payé</sup> sa traite ~~antérieure~~ <sup>antérieure</sup> de 240. Au cas qu'il aurait obtenu quelque  
chose du Chacham par ses perquisitions, veuillez <sup>en</sup> occasionner la restitution.  
Nous avons l'honneur, Mr le Consul, de vous offrir nos respects personnels  
que comme vous avez  
P.S. Nous sommes étonnés, Monsieur, ~~de voir~~ <sup>de voir</sup> que les deux quittances de





Gewiss war es mir aus religiösen Rücksichten kein Weges fern, mich  
 zu setzen, in einem stillen, beschaulichen Hause die vom H. Geiste über  
 mich vertheilte Gabe des Heiligen Geistes abzuwarten zu lassen, jedoch da die  
 gute Absicht dabei nicht unerschütterlich ist, so hatte ich mich für eine  
 unumkehrbare That ab. Ich kam aber nicht mehr in meine  
 Wohnung am den Tag zu legen, wie sich so häufig manchen  
 Gesandten wie H. Geiste einem selber manchen Stunden  
 sein hat, das ich in 1724 im letzten Absatze vorfindet. Seine  
 Schrift enthält: "Wir wollen nicht noch das von uns selbst  
 sein in Teberia aber die Gabe, von dem Leben gelassen sind,  
 davon von uns selbst Einigkeit der jüdischen Gemeinde und  
 dem Gassen für jeder Nacht mehr als die Gabe, noch nicht  
 von uns selbst, sondern durch die Hand der Gabe, noch nicht  
 leben ist für den: "Das Leben umgibt die Gabe."

In dem Compendium anzusehen das Cairo befindet sich darüber  
 ein wenig bereits gezeigter Malactonibung noch irrtümlich  
 mitgeteilt, das dort eine Collecte gemacht sey, welche  
 20,000 Pies bet (Fünftel für den H. Geiste) eingekommen sey, die  
 augenblicklich an die Armenvertheilung mitgeteilt worden  
 sey. Ich erlaube mir zu bemerken, das ich parzelle bin  
 zu dem H. Geiste. Mein Consul bey Pietro Carretto zu  
 Poyrat ad. 26. März erfahren habe, das mir von Galyt milt.

Ich habe zwar die Nachricht von diesem beschriebenen Geschehen, von  
 dem, welchen die jüdischen Consul zu verschiedenen Mächten eine  
 Collecte durch Ertrag von 20000 Pies für den H. Geiste zur  
 Vertheilung abzuführen werden. Meinemselbst sollte ich freylich  
 von Herrn R. Jaac. Alshandari ab, um den Tag diese fürstlichen  
 Taglich Ertrag für den H. Geiste zu sehen. Die Consular in Cairo  
 haben gleichfalls eine Collecte veranstaltet und deren Betrag  
 von 20000 Pies für den H. Geiste gesammelt, selbige sind durch einen Ertrag  
 an Ort und Stelle gebracht, um <sup>unter</sup> dem und manchen bedürftigen  
 mitgeteilt zu werden, denn alle Gassen sind unter dem geringen  
 nicht über gefüllt, und die neuen Gassen befinden  
 sich schon Oben.

Obgleich mir nicht nach der Absicht des Kaisers in Coronationstaken  
 der jüdischen Gassen Zehung erklären, welche die jüdischen  
 Nachricht enthält, das das diese manchen jüdischen alle die  
 Annahmen fürstlich die Planung beendigt sey. Der selbe  
 ist gewiss nicht gut unterrichtet gewesen, denn nach dem <sup>2. März</sup> und  
 habe ich den Rabbiner Jaac von Sephat in dieser Angelegenheit

123

Ich habe als Dringender, unabweisbarer d. h. Aufseher: Consul in  
 Alexandria, das ich den freundschaftlichen Rath anhalten, sich um den Rathenwärtner  
 meine Aufseher zu geben, Langsamkeiten des Rathschreibers, dessen Sympathie zu  
 dieser zu zeigen, wodurch dieselben unterstützt werden. Da ich weiß, wie genau  
 diese unvorsichtige, unbedachte Hand seinen unbedachten Gedanken beizubringen  
 beifällig ist, so würde ich mich zu diesem Zweck mit einem Gesandten von  
 dem James von Rothschild in Paris, der mit nicht gering  
 zu gesandten Bewilligung mit mir die Dringende, der Langsamkeit  
 sondern für die Rathschreiber von der Consul den unvorsichtigen d. h. Aufseher  
 zu Alexandria beizubringen, so daß diese Angelegenheit jetzt richtig  
 verhandelt wird und mit allem Grund auf ein günstiges Resultat  
 zu rechnen ist.

Auch ist die Angabe des Landesquantums hinsichtlich der vertheilten  
 Dringende nicht ganz richtig. Die Rathschreiber müßten nämlich die  
 Höhe der Gemeinde nur  $\approx 120$  Tausend über Dringende nicht den Satz zu  
 geringen Vertheilung annehmen, welche seitdem in Kinnan geschehen,  
 was ungefähr 20 Tausend oder fünfzig Tausend eine Langsamkeit des  
 Akkordes an, auch welcher eine über 100 Tausend alte Zahl für un-  
 zureichend ist. Nach einiger Zeit gelang es ihnen, reichlich Geld  
 durch die Rathschreiber der Gemeinde zu erhalten, was ihnen in Jerusalem  
 sehr zu nützen, und sie selbst zu einem Ansehen, so daß, wie man  
 für die Zeit eines Dringenden zu rechnen, davon Zahlung, nachdem die  
 all im Durchschnitt davon sich abgezogen sollte, bezahlt wurde, dann,  
 um die Gemeinde in Leipzig von der Kinnan zu trennen, und ein  
 Ansehen anzuwenden, zu dessen Erlangung die Gemeinde unter dem Namen  
 von Ansehenmännern ungeheures Geld erforderte, und das sie nicht unter  
 der unvorsichtigen Regierung durch die Anwesenheit der d. h. Auf-  
 seher: Gemeindevorsteher zu Alexandria, des Laurin, beizubringen, das sich  
 dieser durch die Gründe ungenügend sollte, weil er nicht  
 anordnete, daß die Höhe von Rothschild sich sehr dafür interessiren,  
 und ihm hierauf eine große Gefälligkeit erwirken würde.

Jedem sollte man versichern, daß Dringende an und gemacht sind  
 und um die Mittel zum Ein eines Dringenden ungenügend die man  
 auf 500 Tausend sollte. Dieser Funden Gemeinde der sich zur  
 haben dieser Gemeinde bereit sein, und das selbst die Höhe der  
 Richter anzuweisen diesen fraglich. Wir sollten diesen Betrag der  
 Ansehen zum Ansehen, eines Rathschreibers, um in demselben der Höhe  
 annehmen zu lassen. Wenn sollte man <sup>aus der Erlangung der Höhe</sup> Rathschreiber einen  
 stellt in der Gemeinde beizubringen, und <sup>die Höhe</sup> einen Rathschreiber der Höhe  
 einen Rathschreiber auf dem unvorsichtigen Rathschreiber annehmen, die unbedachte  
 sich für die Kinnan annehmen. Letzteren würde sich zeigen, daß man  
 mit der Anwesenheit, istan die zu den unbedachten den beizubringen

zu jenen Zwecken überlassen zu wollen, um dieselbe selbst zu sein,  
 für diejenige Person, welche diese Sache vor sich zu bringen,  
 einzusetzen haben für die Kirche einzuweisen und vorzulegen für  
 ebenfalls einen Befehl. Mit Rücksicht auf die vorerwähnte Person  
 habe ich jenen übergebenen Namen, dieselbe aber all beifolgend  
 beifolgend zu sein, sondern bestand auf dem <sup>Einverständnis</sup> / einer neuen  
 nur durch die Person, welche demselben mit Rücksicht auf die  
 Person die in jenen Bestimmungen gebührende Rücksicht hat mich die Ab-  
 sicht, welches die beiden bereits erwähnten Befehle auf einen  
 gesonderten Befehl mit dem Namen der Person zu erweisen, und  
 fort - allen beifolgenden Conventionen beifolgend entgegenzu-  
 nehmen, <sup>und</sup> abgefasst, um jenen Befehl zusammen zu  
 lassen. Da nun aber, wie <sup>eben</sup> bereits angedeutet, die genannten  
 Personen bereits zwei Befehle beifolgend, so ist das hier eine  
 neuen Befehl nicht möglich und das Angebot zu einem solchen  
 Determination nicht möglich ist in einer Person gemacht, was andere  
 Personen die Teil. Landet nicht dem Namen der beifolgenden Person  
 setzen und von demselben Namen dabei nicht zulassen werden muss.  
 Man solle sich nicht mit der Befehl in <sup>der</sup> Person, welche die  
 Person zu ersetzen, aber in letzter Person, so, dass die beifolgenden  
 gegebenen Möglichkeiten beifolgend, gültig alle mögliche Weise  
 geben zu wollen, zu beifolgend, dass dieser <sup>den</sup> Person nicht nur  
 genommen werden und dass diese Person unter diesem Befehl  
 zu diesem Zweck die folgende Person für die Teil. Landt unvollständig  
 werden.

Allein lassen die Person in der Person Person nicht zu ersetzen  
 geben; <sup>es</sup> soll mir lieb sein, wenn dieselbe <sup>ist</sup> / Person beifolgend  
 geben werden, und einen gültigen Befehl beifolgend lassen.  
 Ich empfehle mich Ihnen beifolgend, und wünsche Sie mit einem  
 gesonderten Befehl und <sup>sonst</sup> / beifolgender Befehl beifolgend  
 zu ersetzen die Person, welche die Person beifolgend beifolgend  
 den, die Person die, wie ich beifolgend die Person die beifolgend

Transport de Page 120

Si le Rabbia Jonah Mosé Nahom faisoit maintenant des chicanes  
 sur au sujet de la Cosignature de la quittance de 1811 Souveraine  
 le Sr. Abraham Haïm Gachin est autorisé pour ce cas à lui nommer  
 un remplaçant pour la cosignature  
 J'ai pris la liberté d'expédier aujourd'hui sous Madras une lettre par  
 M<sup>r</sup>. Lazareus Bergmann à Jér<sup>u</sup> que je recommande à votre permission obligeante  
 ainsi que d'autres lettres que je vous adresserai encore, peut-être plus sûres  
 qu'elles parviennent à leur destination et auxquelles veuillez bien accorder l'approbation.





de vouloir bien nous envoyer ce que votre compassion nous dietera à leur accord, ou de le leur remettre à Mr. Alkan, Rue Meslay No 9 et de nous honorer par votre réponse obligeante. Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance de notre considération toute-particulière

Amsterdam 24 de 5597

M. Leopold J. Koeningwarter Rue de Rouen No 20 Paris

Wir hatten gefchickt ein Zufammenfügung wegen einer, und die Jene, seit nehmend wir mit Gegenwärtigen zu befehlen. Ihre bekannte Wohlthatigkeit erwachte bei uns nicht geringere Gefühle, Ihre gefasste Vorhaben nicht auf der Seite drohenden Gefahr zu vermeiden, die Imperium Engländischer König und ferdinand v. letztem Hofe Tscheltt Ihre freigegebenen Glückwünsche sind in der Zeit. Wiewohl Lephat v. Tiberias einen ungewöhnlichen Umkehrpunkt mitzubringen.

Wir erlauben uns daher, Ihnen für die unterzeichneten, die in der Sache, und die zu nehmend, demselben einen Anzeigebrief, Ihre Wünsche werden zu erfüllen.

Wir sind überzeugt dass ~~aus~~ die allgemeinen Forderungen die Sie mit gegenwärtigen Vergleich angebracht, auf bei Ihnen ein sehr feines Auge. Ihre fassende fassend was Ihnen nicht das ursprüngliche Wort ~~of~~ <sup>Wohl</sup> Julius Koeningwarter Stasien, der nach 50 H. N. C. für die selben einfindigen.

Wird Ihre Mithat die Bewegung selbst, den Wohlthätigen zu bestimmen, belieben die mit unbekanntem Gegenstande oder dergleichen ~~of~~ Alkan Rue Meslay No 9 einzufindigen und mit mit Ihnen dies fürchten zu befehlen

Wir empfehlen uns Ihnen mit sehr dankbarer Freundschaft

Amst: 24 de 5597

A. Samson Esq. London

In answer to your honoured letter of 14<sup>th</sup> ult, that I begg'd you in my last <sup>of 20th</sup> letter to be so kind as to write me about the difference <sup>I have the honor to reply</sup>

127.

of the balance existing between us for your expenses of the letters from  
the holy Land, ~~very please~~ but did not find any answer about this subject, which  
you will please to rectify in your next.

What belongs to the affair of France I need indeed to be informed about it.  
Before I received your honored letter I have adressed a letter on this subject to  
Mr. Richardson, of whom I am expecting an answer, for I would not trouble you  
any more for it.

I thank you for what you write ~~me~~ about the letter adressed by you  
to Benedict at Gibraltar, I know already all this by a letter I received  
from your son. I can inform you that it is not Benedict's fault if the  
Askanafim did not receive any thing from the money sent to help  
those who suffered by the earthquake of the 1<sup>st</sup> Febr. but that of  
a certain Meimon Di Peton, to whom it has been adressed with  
the expressed order to distribute it according to the number of  
the population ~~and to whom the Askanafim adressed for support~~  
~~from the money~~; but he answered to them, that they were not  
known at Gibraltar and consequently had no pretensions on this  
~~money~~ support. We shall see now what Benedict replies about this  
subject. I have visited you for ~~the~~ <sup>for</sup> a letter ~~asking~~ <sup>from</sup> Jerusalem and thank  
Rabbi Salomon ~~keep~~ <sup>from</sup> Siberia ~~inclosed~~ <sup>transmits</sup> to me the ~~same~~ <sup>same</sup> ~~envelope~~ <sup>envelope</sup>  
and signs for you. To save the expenses of Postage I had ordered him  
to write different letters on the same paper, which he has done;  
I warmly support the request of this unfortunate Rabbi, who  
has ~~much~~ <sup>much</sup> suffered in the last dreadful Catastrophy, and recommend  
him to your benevolence.

All my family as well as Mr. and Mrs. Salomon are very  
sensible to your kind remembrance to them and beg me to pre-  
sent their best salutations to you. I am sorry to inform you  
that Mr. D. Hollander has, some days ago, left this life  
for a better one.

With all respects believe me to remain  
your most obedient servant

Koenig, Haupt-Handlung, Direction Amsterdam, 26 August 1837.

in Berlin  
Da wir nun Zeit zu Zeit (am besten nach Bedarf zu man-  
fachen und in Folgezeit bringen) mit König'scher Hofbuchdruckerei  
in diesem Geschäft haben können, so wünschen wir uns die  
besten Aufträge, ob König'scher Hofbuchdruckerei mit  
Secunda und Tertia des Solomontan, oder Sauermaier'scher  
Lithographie, und welche für die Druckerei in  
Paris wissen. Wir bitten um gut. Galtig. Auftrags  
den mit Gefühlsstärke.

Amst, 27<sup>th</sup> 1837.

"Parasaim &amp; Elders of the Israelite Congregation

Boston.

Unacquainted as you will be with my signature I take the liberty of referring to the printed epistles, wherein my name is quoted as Chief Treasurer for the Israelites of the Holy Land. The Epistles whereof one is in the english, one in the hebrew, three in the german and three in the french languages, contain the dreadful but alas! But too true relation of the sufferings of our poor brethren in the holy land occasioned by the terrible earthquake of last 7<sup>th</sup> Tisbeth, and we hope they may awake the sympathies of all the members of your congregations for ~~the unfortunate sufferers~~ and engage them to help the ~~unfortunate~~ fortunate sufferers by extraordinary gifts in their favor.

We profit of this occasion &c. &c. &c.  
as to New York &c. &c. page 114, 115. &c

"L. Salomons Esqr London Amst, 24<sup>th</sup> 5597.

In answer to your favor of 18<sup>th</sup> July I have the honour to follow your example and to write you by my Secretary in English, now as I am myself by the holy land's expeditious. I am obliged to disabuse you about the contents of my last respectfull. I doubt very hard, that Mess<sup>r</sup> Hatter will renounce his pretentions to the sum in question in your favor; the poor blind only projects that if you would transfer your rights on him, <sup>this generosity</sup> he should ~~try~~ to engage your antagonists to act in the same way by pity and commiseration <sup>for him</sup> and he would in an honourable ~~any~~ manner have the benefit of a sum which now is either to you or to your antagonists. I <sup>do judge</sup> ~~do not~~ <sup>to be</sup> that this is still a very illuisionary project of his, but I do not presume that Mess<sup>r</sup> Hatter will renounce in your favor. I assure you of my deep consolation at the sad news of the death of your daughter. May heaven preserve you in future ~~from~~ <sup>from</sup> sensible blows!

The learned Rabbi Isaac of Tephah, has lately edited in that town, a most scientificall talmudic work entitled. <sup>india ory, pro.</sup>  
revised by a very beautifull preface. It is a <sup>size</sup> as well as generous

129.  
to protect and encourage such enterprises, but I think you shall be  
much pleased by its lecture. Mr. S. Keyser ~~is~~ will send you an  
Exemplary of it, to whom please to hand the honorarium you destinate  
to the learned author, to whom I shall transmit it in your name.

Amst. 27 Ab 5597.

" E. L. Moses Esq<sup>r</sup> of London

actually in Bonn.

I accomplish an agreeable duty, dear Sir, to present <sup>by and Mrs. Jones</sup> you my warm-  
est Congratulation and that of my whole family on your son's wedding  
and to assure you of our amical participation. I wish that your  
son may find all the happiness he deserves in all respects, and  
may be long time enjoy of all the goods, earth can procure!

~~My present my and my family's~~  
I am sorry not to have been able to accept your daughter-in-law's  
father's kind invitation to assist the holy Ceremony, being my-  
self in mourning for the death of my father-in-law, Mr. H.  
Lander, whom it has pleased God, some days ago, to call for  
a better life.

The learned Rabbi Israel of Lefchat has lately edited <sup>in</sup> that town  
a talmudic work of highest value entitled <sup>in</sup> ~~in~~ preceded  
by a most interesting preface. The poor Rabbi has been subject  
to many sufferings and losses at the last terrible earthquake,  
the printing of the work itself has been of great difficulties  
in the holy land, for at the disastrous pillage of <sup>a great many of</sup> S. P. H. the  
printed sheets have been entirely ruined. It is as generous as  
it is a great <sup>in</sup> ~~in~~ to protect and encourage those who enterprise  
<sup>the edition</sup> of so holy works; in time of luck we are generally disposed to make  
others participate of our happiness, I think therefore the happy occasion  
of your son's wedding proper to take the liberty of directing your kind  
attention on the worthy author and of recommending him to your benevo-  
lent munificency. I have sent an Exemplary ~~of it~~ for you to Mr. S.  
Keyser, who will hand it to you at your return, and I request you  
to communicate to me what honorary you may bestow to the re-  
verend author, to whom I shall transmit it in your name  
I profit of this occasion, most honoured friend, to recommend me to you  
most cordially and beg you to believe me

Your most affectionate

Amst. 28 August 1837.

Monsieur A. Laurin

Consul-général de S. M. J. R. Autrichienne et de la

Alexandrie.

M<sup>r</sup> le Consul-général

C'était un jour de fête pour nous que celui de la réception de V<sup>re</sup> honoree en date du 26 juillet, qui nous apportait la certitude consolante, que Vous avez bien voulu accorder V<sup>re</sup> protection bienveillante à nos Coreligionnaires opprimés de la Terre Sainte. Nous accomplissons un devoir sacré et agréable en nous adressant, M<sup>r</sup> le Consul-g<sup>l</sup>, de vous en témoigner ainsi que de V<sup>re</sup> lettre obligeante toute la gratitude, que votre générosité a éveillé dans notre cœur à si juste titre. Quissent nos prières pour votre salut et les bénédictions des malheureux que vous êtes prêt à secourir, appeler sur votre tête les grâces du Tout-puissant pour Vous combler de toutes les prospérités que cette terre peut offrir!

Nous remercions votre indulgence obligeante, M<sup>r</sup> le Consul-g<sup>l</sup>, en Vous importunant encore par l'exposé court d'une autre plainte, qui vient de <sup>vous en</sup> être adressée de la part des Israélites de la Congrégation des Askanasim de la ville sainte de Jéppat, pour laquelle <sup>vous en</sup> implorer vos <sup>offices</sup> bon vouloir, laissant à Vos vœux plus éclairés de Vous en interposer à l'occasion favorable.

Il y a à peu près une quinzaine d'années, <sup>quelques</sup> diplomat <sup>russe</sup>, <sup>inoimua</sup> passant près les villes saintes de Jéppat et Tiberias <sup>de la</sup> aux <sup>origines</sup> Israélites <sup>étrangers</sup> y résidants, qu'étant sujets de puissances étrangères, ils ne devaient pas payer les <sup>taxes</sup> droits imposés aux <sup>Israélites</sup> sujets turcs. Ils se séparèrent donc de ceux-ci et se réunirent en communes séparées. En effet ils étaient alors exempts de ces impôts, mais le gouverneur d'alors, Abdallah Pacha, de fâcheuse mémoire, leur indigna, qu'ayant construit leurs maisons sur son territoire ils lui devaient <sup>en</sup> payer des contributions, si non qu'il <sup>démolirait</sup> les ferait démolir, sur quoi ils se virent obligés d'entrer en négociations avec lui et ils s'arrangèrent en lui accordant de bon gré 15 bourses annuellement pour chacune de ces deux villes.

Sous le gouvernement actuel, qui marche dans la voie des améliorations et de la civilisation, toutes les impositions arbitraires et octrois violentes ayant été suspendus, ils s'adressaient à Ibrahim Pacha, qui refusait à accueillir leur plainte sans le prétexte

131.  
que ce fut un arrangement à l'amiable et pas une extorsion arbitraire. Mais, tenant le Gouvernement vient leur demander ces 30 Bourses dans un moment où ruinés par le pillage qu'ils ont encouru à cause de leur attachement et fidélité envers ce même Gouvernement, ils viennent de nouveau être en proie à des malheurs plus désastreux encore, on leur demande des impôts pour des maisons qui n'existent plus; à des promesses malheureux qui n'ont pas de quoi satisfaire leurs besoins les plus pressants et qui ne savent pas où trouver d'abri pour y reposer leur tête!

La cruelle injustice de cette demande nous paraît évidente et nous n'hésitons pas à Vous ~~en~~ recommander les justes réclamations des malheureux opprimés. Nous pensons, qu'en ~~les~~ les entreposant à celles du pillage, l'on pourrait peut-être facilement en obtenir un résultat favorable contre une réduction raisonnable et proportionnée des demandes d'indemnité. Mais nous avons l'honneur de répéter que nous laissons entièrement à Vos vûes plus éclairées d'agir dans cette affaire de la manière que Vous jugez la plus convenable.

Veillez pardonner tant d'importunités de ~~notre~~ part; nous alléguons pour ~~notre~~ défense, que c'est la cause de la justice, de l'humanité pour laquelle nous implorons Votre protection bienveillante et que nous déposons avec confiance entre vos mains.

Agreez, Mon<sup>seigneur</sup>, le Consul-g<sup>énéral</sup>, l'assurance de ~~notre~~ plus parfaite  
Considération

יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי

~~From D. M. Kulp  
Mitglied des Comitées und Sprachkommissar des für Landvolk  
für die D. Frankfurt am  
Frankfurt am  
Ich habe die ~~...~~ auf mein Angeband no. 24 d. No. 21 bezugnehmend  
finden mich ~~...~~ in Mainz, welche Stadt im Odenwald  
meine ~~...~~ in ~~...~~ Goldschmidt ~~...~~  
mitzuteilen, bei welcher Prüfung ~~...~~ auf die Regierung ~~...~~  
in ~~...~~~~

11. Eob. Administration der israelit. Kultus Gemeinde zu Stuttgart

Wenn nun einige Zeit wieder die sind unsere Dankschreiben für die  
 bei der feierlichen Aufnahme <sup>Amst.</sup> im Jahr 1847 in Stuttgart  
 besondern in der Zeit. Nichts Zephat & Tobias fürgeführt sind,  
 das, anfragen haben. Wenn wir die besten nicht wissen kann  
 den, Beiträge <sup>f. 5. h. 2.</sup> von gewissen menschen Gemeindegliedern <sup>besonderheit</sup>  
 zusammen, so sind wir auf abzugeben, dass diese abzugeben Mitglied  
 bei der allgemeinen Aufnahme, die es wäre ganz unmöglich, be-  
 sondern aber, in Stuttgart noch möglich, ein bei ihnen, so  
 können wir mit dem die ihnen über Aufstellungzeit sonst  
 so bekannte Stuttgarter israelitische Gemeinde für einen kleinen  
 Beitrag machen werden.

Wir geben die von angeführten Hoffnung für, bald eine  
 von ihnen möglich Aufnahmeplätze f. 1. Lande in die  
 empfangen und ~~geben~~ die angeführten und ihnen für,  
 aufzugeben will

29 ab 5597.

Israelit. Womser Wohltät. Carlruhe

~~Wohltät.~~ Die Lande und gewissen Gen.  
 pflichtigen für die feierl. Lande angelegenen Geb.  
 bei uns davon ab, ihnen persönlich erscheinen zu können, und  
 ist bekannt mit mir in Antwort, und falls irgendwichtiges in Schrift,  
 sehr gerne abgefasst ist.

Wenn im vergangenen Monat war sollte ich die für  
 die für die feierliche Aufnahme im d. feierl. Nichts  
 Zephat & Tobias Aufnahme Mitglied zu unterhalten, und  
 besondern ab eine einigmaßen, werden für auf die ihnen  
 in der Zeit für die Aufnahme mit einem Antwort be-  
 steht werden zu sagen. Auf die für ganze <sup>Aufgabezeit</sup> für die besten nicht  
 wenig Ursache von der wegen Aufnahme, davon sind die  
 gewisse Mitglied sonst überall vorhanden  
 Auf diese, dass die für nämlich Aufnahme Aufnahme  
 in Stuttgart für einen kleinen, das Mittel für die von



133.

Leitende zu...  
 ist. Dasselbe ist in...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...

Messrs Frèresin et Proux

30 August 1837

Marseille

Nous sommes honorés par votre obligeante lettre du 20 août  
 & nous vous offrons <sup>par votre honneur</sup> nos remerciements des informations que vous  
 avez bien voulu nous communiquer au sujet du départ prochain  
 pour Bayrouth. Nous vous prions de nous informer le plus  
 juste possible, quand la matière doit arriver chez nous, pour  
 y être à temps sans cependant être trop long-temps arrêtés.

Nous venons d'être instruit <sup>par votre honneur</sup> que les souverains anglais à Bayrouth, le commerce entre votre ville  
 & Bayrouth étant très-vif, vous nous obligerez beaucoup en  
 prenant des informations, quelles soient les espèces, que les marchands  
 emploient pour y faire des remises. Veuillez encore nous  
 communiquer, quel est le cours actuel des Piastres Espagnols  
 et quel est celui des thalaris de la Poine (autrichiens) et si  
 ces espèces sont à avoir sur votre place.

Nous sommes véritablement au désespoir d'être obligé de  
 vous importuner si fréquemment, mais nous comptons sur  
 votre bonté et nous en demandons mille excuses.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous remercier  
 l'assurance de notre plus parfaite Considération

Jean Goussier Lisskind

Paris 30 August 1837  
 39 26 55 97

Battenstedt

Bitte bitten...  
 ...  
 ...  
 ...



Mitgliede Circulars für Synagogen in  
 New York  
 Charlestown  
 Boston  
 Philadelphia  
 Baltimore

Salomon in Berlin p. p.  
 H. Klopfer in Paris. Rue Richelieu No 14. p. p.  
 Leg. S. Kronigsmarter in Paris Rue de Provence 20 p. p.  
 Leg. Dom. d. Cultus Gemeinde zu Stuttgart p. p.  
 Leg. Dom. S. S. in Wallonstedt p. p.  
 Leg. Schumann Oppenheimer in Braunschweig p. p.  
 R. Lohmann Levy in Eichtal Baden  
 R. Sommer in Mühlheim  
 R. Hornser in Carlsruhe

R. Eisenheimer  
 Oberwälder in Senheim  
 Michael Fuchs  
 in Sulzburg  
 Isaac Friedberg  
 Oberwälder in Aachbach  
 R. Picard in Kirche  
 Gedalya Meir Anb in Bodingheim  
 Isaac Meir in Kerchingen  
 J. Pfeiffer in Brunnthal  
 in Bruchhausen  
 Wohlth. Rabbinat d. jüd. Gemeinde in alt Bruchhausen  
 in Bruchhausen

J. Levinger in Gailingen bei Schuffhausen in d. Schweiz  
 Joel Levy in Randegg  
 J. Löwenthal  
 in Gailingen

1. Jacob Salomon Rothschild in Simmern p. p. 3 Sept 1813  
 2. Max Späthler, Gefängnis in Stuttgart  
 3. israelit. Gemeindeg. in Aachen p. p. 3 Sept 1813  
 4. Salomon Levy in Trier p. p.  
 5. D. N. Hofe in Köln. p. p.  
 6. Reichelheim in Bernburg p. p.

Vorsteher der jüd. Gemeinde zu Dessau p. p. 40.  
 A. Seligman in Coblenz p. p. 40.  
 Simon Meyer in Thal Orenbrestheim p. p. 40.  
 D. Meyer, Oberwälder in Stuttgart p. p. 40.  
 Vorsteher des jüdischen Cultus zu Dessau p. p. 40.

- Hof bei Halden
- Lindenloch bei Flebingen
- Mühl bei Horb
- Nagelsdorf
- Kergentheim
- Reckzingen bei Horb
- Beisingen bei Nagold
- Gailingen
- Ulmungen
- Schwaibach Immen
- Thalheim bei Heilbronn
- Horkheim
- Eberheim
- Kockendorf
- Neckersulm
- Wolfeld
- Sondheim
- Rabenach bei Heinsberg
- Lehren Steinsfeld bei Stuttgart
- Crailheim
- Nagelsberg bei Pfäfersau
- Niederstetten
- Weigertshausen
- Hochberg bei Stuttgart

17. Freudenthal in Ludwigslust Königs Württemberg  
 Jacob Perleheimer in Weisingen am Neckar  
 Abr. Rosenheim in Geltenhausen bei Goppingen  
 A. B. Lehmayr in Heldenheim Königs Württemberg

135  
 Lob Ad. des jüdischen Cultus zu Heinsbach  
 bei Schwab Hall Königs Württ.  
 zu Bibersbach  
 Königs Württ.  
 Derabach

18. Leonhard Knecht zu Buchau am  
 Federsee Königs Württemberg  
 Nat. Edg in Battenhausen bei  
 Münsingen Königs Württemberg  
 Stein in Gasprecht  
 Vorsteher der jüd. Gem. zu Laibach  
 Joseph Fleischfeld zu Hohenems  
 bei Bregenz am Bodensee  
 J. Heßlein; Fleppert am Main  
 H. Heßlein in Bamberg  
 David Friedmann in Königshofen  
 Königs Bayern

19. Herr J. Oppenheimer; Fleppert  
 Königs Bayern  
 L. Winger Oberwälder in Mainz  
 Abr. Reiss für. Edl. Hof. Rosen  
 baum, Ungarisch in  
 Würzburg  
 Esmann Frankel in Pfaffen-  
 hausen in Heßlar  
 Levy Wertheimer in Eichtal  
 Gr. Hsh. Baden  
 Oberwälder Feitel in Bretten  
 Gr. Hsh. Baden

20. Lob Rabbinat zu Stein bei Wbg.  
 Heinsheim  
 a. d. Tauber  
 Hsh. Vorsteher der jüd. Gem. zu  
 Walthersheim in Gr. Hsh. Baden  
 Thüringen

nr. Fifty

1811. Hauptstadt d. Prov. Gern. g<sup>o</sup>. Kerschinger Königs. Würstg.

- Wankheim
- Gienfeld
- Dilligheim
- Neuheim
- Bischofshausen a. d. Tauber
- Wendheim Königs. Würstg.
- Sengfeld
- Eberstadt
- Heinstadt
- Kielheim
- Angeltshoren
- W. Eitzheim
- Stumpfbrunn
- Treuschlingen bei Pappenheim Königs. Bayern
- Floss bei Weiden
- Hogenbach bei Nürnberg
- Sulzbach bei Neumarkt im Regentw. Prov.
- Timavene, Erzstift Landau
- Hagenbach
- Käferslautern
- Eberkoben Pfälz. Bayern
- Kilbheim
- Speier
- Winnewiler
- Annweiler
- Zweibrücken
- Thalmesingen bei Gredingen
- Burgkunstadt bei Bayreuth
- Adenhausen
- Medwitz
- Medwitz
- Bumberg
- Bayreuth
- Kunreith bei Fürth
- Adelsdorf
- Mühlhausen bei Orlangen
- Büchenbach
- Bruck
- Cartentach
- Weisendorf
- Daspeck bei Hanfsdorf u. d. Rief
- Poras
- Paderborn
- Soest in Westphalen
- Stalzkotten bei Paderborn
- Brückenburg in Prov. Lippe Schaumburg
- Beverungen bei Paderborn
- Pymont
- Eisda bei Pymont

Salomon Polack in Suriname  
 1811. Hauptstadt d. Prov. Gern. in Bielefeld, in Lippstadt und in Vellert bei Bielefeld.

amst. 30. 1. Elul 5597. 137

Das allgemeyne Wohl, welches in dem Jahr 1740 durch die unglückliche  
 Thronveränderung in d. phil. Wälden zugehat & Interim in demselben 24. Decem.  
 1740, wie Ihnen nicht unbekant gehalten seye. Die allgemeyne Thron-  
 veränderung in demselben Jahr hat sich überall und besonders in Deutschland  
 auf das allgemeyne Wohl gegeben, und von allen Seiten freueten sich  
 die Thronveränderung für die Landstände zu. Dieser allen Thronveränderung  
 auf die allgemeyne Thronveränderung der Thronveränderung überall  
 vor in dem allgemeynen Landstände Circulaire anzuzeigen lassen, von  
 dem die Sie freueten an dem, unter freueten in demselben Jahr  
 allgemeyne, gefestigte Thron mit dem angebanen Thron anzuzeigen,  
 in demselben Jahr an dem in demselben Thronveränderung zu  
 lassen zu wollen. Demnach sind wir überzeugt, dass die allgemeyne Thron-  
 veränderung in demselben Jahr wird und dass die Landstände sich  
 diese Thronveränderung angelehen werden.  
 Die Thronveränderung haben die nach dem Thronveränderung  
 den Thron an dem von dem Thronveränderung Thronveränderung  
 in demselben Thronveränderung, und dass sie sich mit Ihnen  
 gefestigten Thron lassen.

Bayern

Die allgemeyne Thronveränderung mit dem angebanen Thron  
 Thronveränderung Brief an  
 H. L. in  
 Nathan in Ulmet in Oberfeld in A. L. in Disfeld  
 Nathali Brennerei in Basel 120. Kistel 5598/

Petersfeld

Herr Joseph Schabach  
Wortführer der Israeliten Gemein. zu Köln

Wohl zu wissen, nicht ungerne, Ihnen unsern besten Segenswunsch für  
süßlich die Nichtbeantwortung Ihrer regellosen Aufschrift  
von 13 Lira mitzutheilen, dass in der That Ihre Willensmeinung  
ist mit diesem Anschlag. Das mit zugesandte Exemplar  
muss unsern laubenden Glaubensbrüdern im fast. Lande in  
Anfang d. J. unermesslich freigesetzt worden sein, muss Ihnen  
den Pflichten besitz der Ihren bestimmten, milden Gaben  
dingend rathig. Wenn Ihnen also diese Zusammenkünfte zu  
bestimmlich oder sonst unangenehm sein sollten, so ersuchen wir,  
für ein solches gegen D. H. Herz zu überbringen, welcher, wie  
wir nicht zweifeln, zur Überzeugung bereit sein wird.  
Wir bitten dringend um Ihre gütige Antwort, und empfeh-  
len uns Ihnen mit Hochachtung

Amst. 3 Elul 5597.

au Consistoire Israélite de la Circonscription  
de Metz

Nous avons l'honneur d'accuser la reception de votre honore,  
du 30 Aoust  
qui nous transmet 600 sur Mr. S. Halphen à Paris, des-  
tines au soulagement des malheureux Israelites des villes  
Saintes de Tephah & Teterias. Nous accomplissons un de-  
voir sacré et agréable de vous en exprimer notre gra-  
titude au nom des malheureux, auxquels votre générosité a  
bien voulu secourir. Vous <sup>en</sup> trouvez ci-joint la quittance.  
Nous profitons de cette occasion pour vous assurer de notre  
plus parfaite considération

Amst. 3 Elul 5597.

Herrn St. Seligman in Coblenz

Ihre zu dem Insulter Malen haben wir nicht den geringsten  
Anlass, Ihnen süßlich die Nichtbeantwortung Ihrer Aufschrift  
gegenüber, welche wir mit Hochachtung

zur Unterstützung unserer Glaubensbrüder im feil. Land zu sein.  
 Das, aber noch immer ferner unermesslich und nicht befristet  
 zu sein. (Der Herr A. Seligmann) und ich nun schon seit so langer  
 Zeit, als die Herr gegen Herrn Wessinger zu Rothschild in Simmern  
 in Preußen, die fittlich sind die Rückstunde eingepreist, wir aber nicht  
 erfüllen haben.) Da die nun die ersten Tafel ankaufte haben,  
 so bleiben wir schon imbezogen, und wir so beobachtet ist,  
 da die fittlich sind die feil. Könde Zephat, Tobias und  
 sprachliche Weyling fittlich sind worden sind und die Leiden.  
 Da die schon gegenseitig milden Geben notwendig gebrauchen  
 Wir wünschen mit demnach, die wiederholt eingand und feil.  
 rüstung der uns schuldenden einzuführen. Die fittlich sind  
 rüstung, und fittlich schon fittlich unter Krieg kommt an  
 sprachlich unsere drittsen Circulieren in der Hoffnung  
 zu, das fittlich sind die Herr die fittlich sind, und  
 müge, die von unsern Landstand abmalt und befrucht  
 in unser drittsen zu feil sind, und sich das fittlich sind  
 Unterstützung geben für drittsen Land ist.  
 Wir bitten mit dem gütigen halben Antwort und  
 rüstung mit dem will Zuführung

"Doppelten Brief an Herrn  
 S. Meyer in Thal Erenbreitsstein

Amst, le 4 Ellul 5597

" Monsieur le D<sup>r</sup> Meyer  
 Grand-Rabbin de Wurtemberg à Stoucard

Monsieur le Grand-Rabbin,

Nous Vous demandons excuse de la liberté que nous prenons  
 en Vous importunant par la présente. L'honneur de Votre grande  
 sagesse et Votre zèle pour N<sup>re</sup> sainte religion ~~est~~ a pénétré jusques  
 chez nous. Pardonnez que nous nous foyons de N<sup>re</sup> Secrétaire pour  
 nous entretenir avec Vous, occupé comme nous sommes des affaires prof.  
 de la T. S.  
 santes, outre ça nous aurions eu l'honneur d'ouvrir N<sup>re</sup> Correspondance  
 dans la langue sainte

Les désastres auxquels nos malheureux coréligionnaires des Villes Saintes

de Jephthé & de Tiberias ont été en proie ne vous feront point inconnus. Partout ce grand malheur distingué a éveillé la plus vive sympathie, qui se manifeste par des offrandes bienfaisantes en leur faveur & les Rabbins les plus célèbres de l'Allemagne, de la France & de Hollande se sont généreusement empressés à tenir des oraisons et à former des Comités pour cet ~~but~~ but de bienfaisance.

Les argents ordinaires ~~pour~~ <sup>pour</sup> nos ~~frères~~ frères de toute l'Allemagne, mais jamais encore nous n'en avons reçu des Communes du Wurtemberg. Il y deux ans que nous avons fait la triste expérience, que les Communes Israélites sous votre direction, auxquelles nous avons communiqué Nos Circulaires au sujet <sup>de contributions extraordinaires pour</sup> le pillage en 5594, n'ont pas été atteintes de cet esprit de compassion. Nous regrettons beaucoup, qu'alors nous n'avions pas encore l'honneur, de connaître votre adresse vénérée; en attendant nous venons d'apprendre, quelle grande est votre influence sur les Communes Israélites du Royaume de Wurtemberg. Nous nous dispensons de vous exposer le devoir religieux de soulager les habitants de la Terre Sainte, jugeant que cela ferait vous offenser, car, ministre de notre sainte religion vous en êtes certainement autant ou bien mieux pénétré comme nous.

Nous avons l'honneur d'expédier aujourd'hui sous bande à votre adresse vénérée un exemplaire de nos Circulaires en langue hébreu, et nous vous prions avec instance de vouloir bien vous intéresser pour les pauvres malheureux et de leur consacrer votre influence; alors nous sommes persuadés qu'aussi des Communes sous votre direction de riches offrandes leur seront vouées.

Nous ferions beaucoup d'être honorés par une réponse obligeante de votre part et nous vous prions d'agréer l'assurance de ~~notre~~ plus parfaite considération et vénération

Amst. 4 Septbr 5597.

" A Mons<sup>rs</sup> le Baron James de Rothschild à Paris  
M<sup>rs</sup> le Baron

C'est de nouveau pour vous témoigner Notre reconnaissance que nous avons l'honneur de vous prier de quelques minutes de ~~notre~~ temps précieux, persuadés comme nous sommes de ~~notre~~ l'intérêt que vous daigniez accorder à nos pauvres religieux de la T. S. nous venons de recevoir par l'intermédiaire de M<sup>rs</sup> maison honorée une lettre de M<sup>rs</sup> le Consul. g<sup>l</sup> d'Autriche à Alexandrie & nous sommes charmés d'en être instruit, que votre recommandation obligeante lui a inspiré les



meilleures dispositions et qu'il accorde sa protection aux recommandés.  
Nous nous sommes hâtés de lui écrire par le vapeur anglais, pour lui exprimer notre  
gratitude et pour lui recommander encore une plainte des pauvres persécutés, que  
nous profitons de cette occasion à Vous exposer brièvement, toutfois en Vous suppliant  
de ne pas nous accuser d'abuser de V. indulgence. Nous alléguons à notre défense que  
c'est la cause de la justice et de l'humanité que nous avons l'honneur de ré-  
présenter.

Il y a à peu près une quinzaine d'années, qu'un diplomate russe infirma aux Israélites  
de l'origine étrangère résidant dans les villes saintes de Japhat, Tiberias, qui sont  
jointes de possessions étrangères, ils ne devaient pas payer les taxes imposées aux  
parallèles sujets turcs. Ils se séparèrent donc de ceux-ci et se réunirent au Commandeur  
Abdallah Pacha, de justice mémoire, leur faisant indiquer, qu'à part con-  
traint leurs maisons sur son territoire, ils lui devaient en payer des contributions  
tous avec lui et ils s'arrangèrent en lui accordant de bon gré le paiement de quinze  
Draques annuellement pour chacune de ces 2 villes.

Le gouvernement actuel, qui marche dans la voie de la civilisation et des améliorations  
toutes les impositions violentes et taxes arbitraires ayant été abolies, ils firent  
à Ibrahim Pacha, qui refusait d'accueillir favorablement leur plainte pour le présent  
gouvernement vient leur demander ces contributions dans un moment où, déjà ruinés par  
le pillage, qu'ils ont encouru à cause de leur attachement à l'État envoie à même  
travaux encore, on leur demande des impôts pour des maisons qui n'existent  
plus, à des pauvres malheureux, qui manquent de tout et n'ont pas de  
quoi satisfaire leurs voisins les plus pressants, qui ne peuvent pas même en  
trouver d'abri pour y déposer leur tôle.

La cruauté injuste de cette demande nous paraît évidente et nous n'avons  
pas hésité à en recommander à M<sup>r</sup> le Consul-g<sup>l</sup> d'Autriche les justes  
réclamations des malheureux opprimés. Nous pensons qu'en les entrepo-  
sant à l'effet du pillage, l'on pourrait facilement en obtenir un résultat  
favorable contre une réduction équitable des demandes d'indemnité.

Nous avons cependant entièrement laissé aux vœux de M<sup>r</sup> de Laurin,  
l'avis dans cette affaire comme il jugera le plus convenable.

Nous croyons notre devoir à Vous instruire de toutes ces circonstances  
nous Vous prions de vouloir bien aussi de votre côté en écrire quelques  
mots de recommandation à M<sup>r</sup> le Consul-g<sup>l</sup> d'Autriche à Alexandrie,  
persuadés comme nous sommes, que cela produirait le meilleur effet.  
Nous sentons que nos prières fréquentes doivent Vous importuner,  
mais nous connaissons l'étendue de V. bonté et votre compassion  
pour les souffrants, et c'est à votre cœur généreux, que nous laissons  
notre cause.

Nous profitons de cette occasion pour Vous témoigner l'assurance  
des sentiments de respect et de reconnaissance dont nous sommes  
pénétrés pour Vous, et pour Vous prier d'agréer nos compliments  
les plus pressés

Pek: & Amari.

de Japhet & Tiberias ont été en proie, ne Vous feront pas inconnus.  
 Partout ce malheur extraordinaire a excité la plus vive sym-  
 pathie, les doctes et vénérables Grand-Rabbins d'Amsterdam,  
 de Paris, de Bordeaux, de Strasbourg, de Metz,  
 de Nancy, de Hambourg, d'Altona, de Brunswick, de Frankfurt.  
 se sont empressés

Amst. 4 Septembre 1837.

Messieurs de Rothschild Frères à Paris

vous sommes favorisés par V<sup>re</sup> honorée du 29 août dernier, nous vous  
 exprimons V<sup>re</sup> reconnaissance pour les renseignements que vous avez  
 bien voulu nous y faire parvenir. Nous sommes informés par votre  
 Correspondant de Marseille, que les bateaux à vapeur du gouverne-  
 ment n'acceptent point de passagers, mais nous croyons que vous  
 en serez mieux informé. Cependant comme ces bateaux ne vont  
 que jusqu'à Alexandrie, nous hésitons à vous en servir, car nous  
 ne savons pas si c'est le gouvernement qui se charge aussi de  
 l'expédition ultérieure à Beyrouth, dans ce dernier cas nous  
 nous servirons de ces bateaux pour nos envois. Veuillez, nous  
 vous en prions, tâcher de nous en éclaircir. Nous vous sommes bien  
 obligés de l'expédition d'une lettre qui vous était parvenue pour  
 nous d'Alexandrie & que nous avons dûment reçue.

Une lettre de M<sup>r</sup> L. Alkan de Paris nous informe de ce qu'il  
 vous a payé pour V<sup>re</sup> Compte en date du 21 août  
 fr. 1000 = que nous avons pris la liberté de vous  
 débiter sans confirmation.

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint  
 fr. 6000 pr. 10 Decbre par Heintz & Cie } de 1/2  
 = " 500 " 18 Septbre par S. Falphen }

dont nous vous prions de vouloir bien signer l'acceptation  
 et l'encaissement à l'échéance en notre faveur.  
 Veuillez délivrer la lettre ci-incluse à M<sup>r</sup> le Baron James  
 de Rothschild.

Nous avons l'honneur de vous offrir Nos compliments  
 les plus empressés

Jarwan Selig Salomon Amst. A Allent 5587.  
 Offiz garysches Dispensar in Beth August nahly dem darim  
 unbestanden Apont non 342. 10<sup>te</sup> inf. psade Levy  
 in dem Zingalunman, mit Berlin non mit Offen jinn



Amst. 4 Oct. 1837.

Herrn Herrn in Leer

Bei einer letzten Revision der feil. Landbesitzungs...

W. A. W. B. M. M. M.

Amst. 5 Oct. 1837.

Wesley'sche Mission der Journalist. Gemein...

Wir fallen die Gegenwart, und die Verheerungen...

Amst. 6 Septbr. 1837.

Messrs Fraissinet & Roux Marseille

Monsieur nous avons l'honneur de nous referer...

145.

en lui recommandant d'en faire l'expédition ultérieure au plus vite par le  
 bateau à vapeur qui part le commencement du mois courant de Falmouth.  
 Selon calcul les deux paquebots de chez Vous et de Falmouth doivent  
 arriver en même tems et nous aurions eu l'avantage de plusieurs  
 jours, si ce calcul se confirmait, nous préférons à l'avenir nous  
 tenir toujours de cette voie pour nos correspondances.  
 Nous sommes informés par Messrs de Rothschild frères que les paque-  
 bots à vapeur du gouvernement acceptent des groupes; si cela  
 était et si le gouvernement en fait l'expédition ultérieure  
 nous en serions disposés à en profiter pour  
 nos envois. Veuillez, si il vous plaît, nous en faire parvenir  
 des renseignements. mais vous êtes sans doute au courant de la nature de ces  
 que vous avez pu le plus prochain vapeur au cas qu'il y ait pas  
 de bâtiment marchand en partance prochain dans V. port.  
 agréer l'assurance de nos considérations très-distinguées.

Jeune F. M. Kuhn Amst 8 Septbr 5597.  
 Mitglied des Comité für die Gründung des phil. Vereins in  
 Amst. f. M. und Umgebung  
 Frankfurt.

Ich mein Lieberster am 24. Mr. mir sehr lieb, wenn  
 ich nicht schon früher die Gelegenheit zu mir zu kommen und Mainz zu  
 besuchen und das würde ich Leo Goldschmidt bei seiner Ab-  
 reise nach Amst. f. M. am 20. für die besten Besuche sein.  
 Ich habe in diesen Umständen natürlich die Absicht, mich  
 nach Amst. f. M. zu begeben, aber ich weiß nicht, ob ich  
 das noch thun kann. Ich würde mich sehr freuen, wenn Sie  
 mich zu dem Zeitpunkt in Amst. f. M. empfangen könnten, damit ich  
 Sie persönlich begrüßen kann.  
 Ich hoffe sehr, Sie werden mich empfangen.

Herrn L. Alkan Amst 10 Okt.  
 Président du Comité de bienfaisance & Chevalier de la Légion d'honneur

Paris  
 En nous référant à M. respectueux du 5. nous vous avons écrit le 14/1000  
 que conformément à l'honneur du 21. Août vous avez payé pour le compte de  
 de Rothschild frères. C'est à notre gr. honneur que nous venons de voir aujourd'hui par  
 une lettre qui vous est adressée par uschèp, qu'ils ne trouvent aucun trace de ce versement  
 dans leurs livres. Supposant, qu'il y doit exister malentendu ou erreur, nous vous prions  
 de vouloir bien l'éclaircir & nous en donner votre avis obligeant.  
 Nous avons l'honneur de vous saluer etc. etc.  
 P.S. nous manquons aussi de votre accusation de réception sur une lettre  
 de change sur M. Mayer Lazard à Metz, que nous vous avons envoyé le 11. Janvier  
 incluse à une lettre adressée à Messrs de Rothschild frères. Veuillez nous donner  
 des éclaircissements là-dessus.

Amst<sup>er</sup> le 7 Sept<sup>em</sup>bre 5597.

M<sup>onsieur</sup> Penatar  
Vice-Consul des argents à Bordeaux  
pour les pauvres de la Terra Sainte

Bordeaux

Monsieur!

C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons lu la Circulaire  
attachée à votre honore du 20<sup>le</sup> dernier, dont nous vous accusons ré-  
ception. Nous avons remarqué avec plaisir le zèle que vous professez  
pour les pauvres souffrants et nous vous en exprimons notre  
reconnaissance, en vous suppliant de ne pas relâcher de votre ac-  
tivité en leur faveur. Le ciel compensera ces dispositions pieuses.

Nous avons pris notice des fr<sup>ancs</sup> 520 que vous avez quêtés comme con-  
tributions extraordinaires pour les pauvres habitants des villes saintes  
de Zephath & Tiberias, ruinés par l'évènement désastreux du 24 Fe-  
v<sup>er</sup> dernier et nous vous prions de vouloir bien nous faire parve-  
nir une indication des différentes communes qui y ont contribué  
et pour quelle somme, afin que nous puissions les inscrire dans  
notre liste.

Nous sommes charmés des renseignements que vous avez bien voulu  
nous donner sur M<sup>onsieur</sup> votre nouveau Grand Rabbin et nous fai-  
sons l'occasion pour nous mettre en relation avec lui.

Agreez, Monsieur, l'assurance etc. etc.

Amst<sup>er</sup> 8 Elul 5597.Mons<sup>ieur</sup> P. Laurella

Vice-Consul de S. M. De R. Autrichienne etc. etc.  
à Beyrouth

Nous avons l'honneur de vous exprimer aujourd'hui  
par la voie de Marseille, un petit paquet contenant de la  
matière de vaccine. En vous priant de prendre en toute  
considération les dispositions contenues dans vos dernières  
lettres, nous vous en recommandons le prompt envoi à M<sup>onsieur</sup>  
L. F. Goldschmidt à Jérusalem, ou au cas que, ce que  
Dieu préserve, cela ne pouvait pas se faire, à M<sup>onsieur</sup> La-  
zarus Bergmann  
agréz etc. etc.

M<sup>onsieur</sup> Traissinet Brouse Marseille Amst<sup>er</sup> 7 Sept<sup>em</sup>bre 5597.

Nous avons l'honneur de nous réferer à votre lettre d'hier

M7.

Et nous vous accompagnons celle-ci d'un paquet I & R en toile  
cristalline contenant de la matière de vaccine, que veuillez recevoir  
de la manière indiquée dans la lettre mentionnée, à l'adresse de  
Monsieur Pietro Laurella, Vice-Consul de S. M. J. R. Napoléonienne  
à Beyrouth.  
agréz, etc.

A. Tamson Esq. London

Amst<sup>er</sup> 8<sup>th</sup> Mal 5597.

My Dear Sir!

In answer to your favour of 4 inst. I offer to you my best thanks  
for your kind donation of £5 to the poor Rabbi Salomon Hoeb of Tiberias  
which I shall not fail to send him in your name with the first oppor-  
tunity. Your remittance of £3.10.8 on Drummonds shall be pushed, and the  
quotion of . . . 1.9.4. two last parcels

£ 5.- is to be changed as follows:

parcel of ~~the~~ 27 July £1.4.10  
letter of 18 Aug. from Beyrouth  
paid to Drummond by the post. 4.6  
£ 1.9.4.

You see yourself that you do not keep any strict account of the postage  
paid for the holy land's letters and your errors are to your disadvantage  
as we did already remark in our respectfull of 21 Tammuz, in fact  
now we shall keep a strict account of it. We are still obliged  
to trouble you with some questions. Please to inform me, if my  
letter of <sup>9<sup>th</sup> Nissem</sup> 14 April, wherein I sent you an other one for Beyrouth  
arrived to you by inclosure or by the post; in the latter case, you  
would have paid, besides the £ 3.10.8 remarked in my respectfull  
of 21 Tammuz, still 2 sh 8d postage for it. After having received your  
answer I shall be able to form your account of postage. You  
will notwithstanding remain in debt for a small amount, for  
in account of your donation of £10 for the holy land you transmitted  
to me a bill of exchange of £7.5.10 as per balance on Messrs. Holton,  
de Lehren, but being informed, this balance only to be of £6.5.10  
I would accept no more and signed the bill to be paid with £6.5.10  
whereof there is one pound in your debt.

I repeat my request of answer about the postage of the above letter  
of 9<sup>th</sup> Nissem and I must calculate the postage with the  
father-in-law of the expeditionnaire. Please to send your kind

answered by enclosure of Mr. E. J. Symons.  
 All my family, Mr. and Mrs. Salomon beg me to present their best com-  
 pliments to you and your family. I am very sensible to your kind  
 wishes for my sake, for my part I beg heaven to spread his best  
 blessings over you and your enterprises. —

Amst. 11 Oct 55 97

"Hr. D. N. Hlfr. Oetlin

Die vorerwähnte Ihre Güte hinsichtlich der folgenden Landvergabe in  
 Hinsicht der Reform von realen Gütern dem Hr. Jos. Schuchard in  
 Bezugnahme übertrugen worden. Es scheint jedoch als ob derselbe  
 seinen Plan für diese nachfolgenden Grundstücke nicht ausführen  
 lassen, denn schon seit dem Jahre sind die Grundbesitzer  
 Leihzins zu zahlen und ein gewisser Hr. Ochsenhaar  
 pflichtet denselben seit dem Jahre. Als daher Hr. Schuchard vom  
 Landesherrn genehmigt worden, können wir keinen anderen  
 von ihm verlangen, denselben seit dem Jahre bereits mit dem 30. M.  
 Zahlung von ihm zu erhalten, wenn die ihm bisher unvorbehaltenen  
 Ansprüche zu übertragen, dann wird gewisslich nicht ohne  
 Verantwortlichkeit zu überlassen, überzogen wir von  
 ihm von dem nachfolgenden Bestimmungen. Es ist allerdings  
 sicher die sehr schnell, nachfolgenden Jahre, zur Ausübung  
 der Verpflichtung, und überzogen ihm auf den Kaufpreis  
 von der Seite der Pächter.

Es ist zu hoffen, dass Sie mit diesen Briefen die Ihnen  
 bereits übertragene Angelegenheit vollkommen in der Sie  
 persönlich einschicken wird. D. J. a. T. interessiert, ungenau.  
 Ihre erbetenen und Ihre J. A. v. d. W. Hofmann

Amst. 12 Oct 55 97.

"Hr. J. J. Blauke u. Mr. W. Reips

Die eingewandten Besessenen der folgenden Landvergabe  
 geben sollen mich als Ihre gesetzlichen Vertreter 24. M. persönlich zu  
 beantworten, weshalb ich diese Angelegenheiten mit dem Patente über-  
 tragen muss. Mit Dank habe ich Ihre gute Einsicht vom 21. 3. 55 entgegen-  
 genommen und denselben Land Ihrer Angelegenheiten, nämlich  
 gewisslich. Gantz für d. J. & T.  
 Ihre Angelegenheiten, nachfolgendes Gantz für J. & T.  
 Hoffmann

350  
 39. 12  
 35. 17  
 7123. 2 1/2





Entschuldigend gellen zu lassen, wenn man sich um die Sache nicht kümmern  
wünscht, sondern sie dem Herrn von Mainz überlassen  
zu lassen.

Die Herrschaft von 124. 62 1/2 hat sich durch die unbillige,  
und sehr die Rechte von Darmstadt und Lorch in gefährlicher  
Abweichung genommen. Mit Verweisung habe ich erlassen,  
dass die Herrschaft von dem bei Gephart, Tiberia Henninghiltan  
einmalen, gefallen hat, und sehr von manchem,  
dass sehr ein großer Teil der gewöhnlichen Rechte für ein  
Land eingezogen sind. Ich habe ihnen meine höchstbilligste  
für den höchsten Hof ab, und bitte den Kaiser, dass er nicht  
erhalten zu lassen.

Die Herrschaft von Gernsheim & Jerntheil bitte ich sehr, dass sie sich  
nicht

Die vorerwähnten Dinge habe ich mir sehr genau genommen, dass  
von der Herrschaft Mosch von Limbon zu verfahren. Obgleich  
in der Herrschaft ein sehr großer Teil ist, so ist in der Herrschaft  
schon, so ist der Herrschaft von Salich bei der hochwürdigsten  
Prinzen, so fürchtet man in dieser Herrschaft unzufrieden  
zu werden, und will der Herrschaft nicht davon verfahren  
wissen. Ich bitte die Herrschaft freundlich aufzufassen, und  
ich zu dem Kaiser eine sehr gute Empfehlung der Herrschaft  
zugeben, dass die Herrschaft sehr glücklich zu sein. So wird die Herrschaft  
sehr ein kleiner Herrschaft, Anweisungsbücher, und ein  
Länder, sehr Land, meine Herrschaft und die Herrschaft mit  
Länder, zu erhalten, haben die die Herrschaft sehr zu  
zu lassen und so bald als möglich um die Herrschaft  
in Wien zu Gutvermögen zu befördern. Ich bitte die  
Herrschaft um unter meiner Herrschaft aufzufassen die  
man, allein ich glaube, dass die Herrschaft die Herrschaft  
schon zu sein, da die Herrschaft sehr zu sein, und die Herrschaft  
die Herrschaft in der Herrschaft zu betreiben sind. Mit Verweisung  
zu sein, ich Herrschaft zu Gutvermögen sehr.  
Die Herrschaft die Herrschaft sehr in Wien, ein sehr  
verfährt die Herrschaft und die Herrschaft sehr zu sein,  
den, und die Herrschaft will, so der Herrschaft nicht und die Herrschaft  
befürchten, dass man die Herrschaft die Herrschaft der Herrschaft  
seiner Herrschaft sehr, und ich aufzufassen wird